



# Rapport annuel 2013

## Sommaire

|                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------|----|
| Points principaux .....                                   | 2  |
| 1 Introduction .....                                      | 2  |
| 2 Résultats .....                                         | 3  |
| 3 Politique et relations extérieures .....                | 12 |
| 4 Finance.....                                            | 13 |
| 5 Réhabilitation et relacher des animaux confisqués ..... | 15 |
| 6 Conclusion .....                                        | 18 |

### Points importants

- Enquête sur le trafic de grands singes, de peaux, d'oiseaux, d'ivoire, d'ailerons de requins, de lamentins.
- 1 trafiquant majeur de grands singes arrêté et condamné à la peine maximale.
- 2 oiseleurs arrêtés et condamné à 6 mois d'emprisonnement ferme
- 1 ressortissant chinois impliqué dans le trafic de crocodiles arrêté et condamné.
- Formation de 70 magistrats et 30 policiers sur l'application de la loi faunique.
- Confiscation et relâché dans la nature d'environ 200 animaux.

## 1 Introduction

Le projet GALF (Guinée-Application de la Loi Faunique) a été initié en Guinée par WARA avec le Ministère des Eaux et Forêts en mars 2012. GALF suit le modèle développé par LAGA ([www.laga-enforcement.org](http://www.laga-enforcement.org)), PALF, RALF et AALF respectivement en Républiques du Cameroun depuis 2003, du Congo depuis 2008 et Centrafricaine depuis 2009 et au Gabon en 2010. Ces projets constituent des partenariats innovants entre autorités et ONG et ont permis d'obtenir des résultats particulièrement prometteurs, entraînant la nécessité de réplication du modèle en Guinée avec l'appui de structures diverses. D'autres part, WARA est actuellement en train de répliquer le modèle au Sénégal sous le nom de SALF (Sénégal-Application de la Loi Faunique).

Les résultats des deux premières années du projet GALF ont été positifs comme le montre les rapports. Ils ont confirmé une nouvelle fois la possibilité de développer ce modèle particulier de collaboration autorités-ONG en faveur de l'application de la loi sur la faune.

Toutefois, la situation en Guinée est tout à fait particulière et complexe, mais bien qu'évoluant dans un contexte difficile – Etat de non droit, instabilité politique, violences régulières, inexistence de la Justice, manque de volonté politique et corruption généralisée- le projet permet peu à peu de faire appliquer la loi faunique en Guinée, et enregistre des changements considérables. Grâce à l'appui du GALF, le pays qui n'avait jamais connu d'application de la loi avant 2012, a infligé en 2013 les plus lourdes peine prévues par la loi à l'encontre de trafiquants fauniques. Toutefois, dans ce contexte si particulier, la tâche est fastidieuse et le changement demande du temps. La collaboration avec les autorités demeure très positive et fructueuse. Les Ministres de l'Environnement et de la Justice soutiennent beaucoup le projet et la collaboration se fait sur une base quasi-quotidienne avec le BCN d'Interpol, Justice et Environnement à travers des points focaux particulièrement efficaces et engagés.

En novembre 2012, le coordinatrice a été rapatriée sanitaire en France pour d'importants problèmes de santé et est resté absente durant 9 mois pour suivre un traitement médical intense. Ceci a ralenti le projet, toutefois l'équipe a poursuivi son travail sous la supervision à distance de la coordinatrice. Le projet a été également renforcé par des missions ponctuels de LAGA et PALF. D'autre part, la situation

politique a parfois freinée les activités du projet. L'année 2013 en Guinée a en effet connue son lot de violences politiques, ethniques et religieuses, notamment dû aux multiples reports des élections législatives qui ont maintenu le pays dans une situation d'instabilité importante, les violences politiques ont empêchées à plusieurs reprises de mener des opérations. Finalement, en octobre les premières élections législatives libres ont eu lieu, dotant la Guinée d'une Assemblée Nationale.

## 2 Résultats

### 2.1 Investigations

Des missions d'investigations ont été réalisées sur le trafic d'ivoire, de peaux, de viande de brousse, d'ailerons de requins et d'animaux vivants (oiseaux, grands singes, lamantins, crocodiles, tortues) et plusieurs trafiquants de grande envergure ont été repérés.

Plusieurs enquêteurs guinéens ont été testés et 3 sont permanents dans le projet en fin d'année 2013. Le meilleur enquêteur a été nommé chef des investigations et a effectué un stage au siège de LAGA au Cameroun.



Les enquêtes sont menées chaque mois, principalement à Conakry mais également à l'intérieur du pays en fonction des opportunités.

**22 enquêtes** ont été menées dans **3 régions** différentes de la Guinée – Conakry - Dubrika – Kindia - sur des trafiquants de nationalité chinoise, libanaise, guinéenne, sierra-léonaise.



Une enquête spéciale de mars 2012 à janvier 2013 a permis l'identification d'Ousmane Diallo, un trafiquant majeur de grands singes, et aboutie à deux opérations d'envergure en janvier puis en août 2013, visant son arrestation.

D'autre part, les enquêtes sur internet ont été largement développées ciblant des dealers guinéens qui commercialisent la faune par le biais d'internet, notamment des oiseaux, laments, primates. Ces investigations ont permis de découvrir de vastes réseaux de trafiquants guinéens implanté dans nombre de pays. Les enquêtes de terrain et via internet confirment la gravité du trafic de faune en Guinée et la menace concrète pour de nombreuses espèces.



La liste des trafiquants connus par GALF et confirmés ne fait qu'augmenter et atteint maintenant plus de 60 individus, certains ont été arrêtés et condamnés depuis le lancement du projet mais l'arrestation de la plupart demeure encore irréalisée.

## **2.2 Opérations**



5 trafiquants ont été arrêtés en 2013 dont 1 trafiquant majeur de grands singes, 2 oiseleurs, 1 trafiquant chinois de crocodiles et 1 trafiquant d'ivoire grâce à l'organisation de 4 opérations par GALF.

Au terme d'une enquête de 10 mois, en janvier 2013, une opération d'envergure avait été organisée par GALF et LAGA pour arrêter Ousmane Diallo, désormais réputé comme l'un des plus prolifique trafiquant de grands singes jamais poursuivi par la justice en Afrique, mais l'opération a échoué et Ousmane a réussi à prendre la fuite en possession de 2 chimpanzés. Seul 2 de ses complices, les oiseleurs Thierno Mamadou Diallo et Mamadou Alimou Bah, ont été arrêtés. Plus de 180 oiseaux ont été confisqués au cours de l'opération.

Finalement, après 6 mois de filature Ousmane Diallo a été localisé par les enquêteurs du GALF et inculqué le 25 août 2013 sur mandat d'arrêt au cours d'une opération d'Interpol et du GALF. Ayant été condamné par défaut lorsqu'il était fugitif, il a été transféré directement à la prison centrale pour purger sa peine.

Il avait admis avoir trafiqué plus de 500 chimpanzés, panthères, hyènes et lions vivants et des milliers d'oiseaux allant jusqu'à commercialiser en grande quantité des espèces provenant de lointains pays comme des gris du Gabon, des autruches, des aras du Brésil, des cacatoès d'Australie, des autruches et autres espèces indiennes.

En mai, Zhang Shuqiang, ressortissant chinois a été arrêté à l'hôtel Casino de Conakry en possession d'espèces intégralement protégées dont 8 crocodiles, 4 perroquets et tortues.

En avril, deux confiscations de 8kg de concombre de mer, 400gr d'hippocampe, et 35 ailerons de requins ont été effectués sur 2 ressortissants chinois par les douanes à l'aéroport, ainsi que la saisie de 8 pièces



de défenses de phacochères sur une guinée à destination de la Chine. Ces cas ne font pas partie des opérations du GALF mais ont reçu un appui. Ces dealers n'ont pas été arrêtés par la Douane, GALF travaille avec les services de l'aéroport pour inciter à inculper les trafiquants dans ce genre de cas et ne pas se limiter à confisquer les produits frauduleux.

En novembre, **1 dealer** nommé Mamadou Kaba, a été arrêté en flagrant délit de détention et commercialisation d'ivoire à l'hôtel Blue de Conakry en possession de 42 objets d'ivoire (bijoux). Bien connecté à l'international, très professionnel et suspicieux, il avait échappé à une première tentative d'arrestation deux jours plus tôt. Kaba fait partie d'un réseau international et importe son ivoire du Bénin par l'intermédiaire d'autres trafiquants guinéens implantés à Cotonou. L'investigation menée par GALF sur ces activités a permis de comprendre les nouveaux modes opératoires utilisés par les syndicats de l'ivoire guinéens pour éviter les arrestations et confiscation d'ivoire. Il a décrit exactement dans quelles circonstances ses complices impliqués dans le trafic d'ivoire ont été arrêtés en 2012 (11 trafiquants d'ivoire arrêtés en 2012 à Conakry). Il a également expliqué la crainte des trafiquants d'ivoire à Conakry et comment le processus l'application de la loi, initié grâce à l'appui du GALF depuis deux ans, est devenu un obstacle sérieux au trafic d'ivoire en Guinée, ce qui confirme l'efficacité des actions sur le terrain, car en dépit des difficultés juridiques et de la faiblesse des peines encourues, aujourd'hui l'effet est dissuasif.



Kaba a ainsi déclaré : *« Maintenant, le marché de l'ivoire en Guinée est devenu lent à cause d'INTERPOL, ils arrêtent les gens parce que c'est interdit. Avant on faisait sans problème mais maintenant on a peur, c'est à cause de ça qu'on ne revend pas. Et on envoie pas tout à la fois pour ne pas perdre tout le stock en cas d'arrestation ».*

D'autre part fin décembre 2013, les douanes de l'aéroport ont arrêté **4 ressortissants chinois** transportant de l'ivoire et des produits d'origine marine (ailerons de requins, concombre de mer, hippocampe) cachés dans des paquets de cigarette et des boîtes à café. Ils ont été placés en détention à la Gendarmerie. GALF n'a pas été directement impliqué mais suit actuellement le cas. Il semble y avoir beaucoup d'influence par l'ambassade de Chine qui a fait pression pour que ses ressortissants soient libérés.

Lors des opérations, environ de 180 oiseaux d'une dizaine d'espèces différentes ont été saisis ainsi que 10 crocodiles et autres tortues. Tous ont été relâchés dans la nature (cf section 5).

## **2.3 Juridique**

La cellule juridique GALF est constituée de 2 juristes, 1 juriste présent depuis mai 2012 qui a été nommé chef du département Juridique, un second est recruté en décembre 2013 après 2 mois de test.

Le suivi et l'appui des autorités est assuré par la cellule juridique GALF de plusieurs manières :

1. Transmission des preuves, éléments du dossier et circonstances aggravantes ;
2. Appui à la rédaction des PV ;
3. Analyse juridique ;

4. Suivi des procès, visite de prisons régulières
5. Communication permanente avec les autorités ;
6. Formations des magistrats et policiers.

Des 5 personnes arrêtées en 2013, 4 ont été en détention durant leur procès, 1 était en fuite. **Tous ont été condamnés.** Tout au long de l'année, la cellule juridique a suivi les cas en question qui sont :

- Le procès de 2 importants oiseleurs : arrêtés le 29 janvier 2013 en possession d'oiseaux, Thierno Mamadou Diallo et Mamadou Alimou Bah, et condamnés à **6 mois de prison ferme et au paiement de 15 000 000 gnf** (2000 US\$) à titre de dommages et intérêts pour le Ministère de l'Environnement.
- Les 2 procès d'Ousmane Diallo : le 30 juillet 2013, Ousmane Diallo a été condamné aux plus lourdes peines que le pays ai prononcé pour les crimes faunique. Il a été condamné par défaut (en son absence) à **1 an de prison ferme ainsi qu'au paiement de 50 000 000 GNF** (6,600 USD) de dommages et intérêt. Suite à cela, un mandat d'arrêt a été délivré contre lui par le tribunal, toujours en fuite, pour faire appliquer la sentence. Les investigations du GALF ont permis de localiser Diallo et de le faire arrêter le 25 aout. Il a fait **opposition de la décision** de justice le concernant, ce qui a eu pour effet la nullité de la décision (art 482 du code de procédure pénal: le jugement rendu par défaut est non avenue dans toutes ses disposition si le prévenu forme opposition à son exécution). Poursuivi pour capture, détention, importation et exportation d'espèces animales intégralement protégées, il a été jugé une seconde fois en septembre et condamné le 05 novembre à **6 mois d'emprisonnement ferme et au paiement de 120 000 000 GNF (17,300 USD)** de dommages et intérêts pour le MEEF. Il est actuellement en détention. Il a toutefois fait **appel**, l'affaire sera portée devant la Cour d'Appel de Conakry en janvier 2014. Le cas Ousmane Diallo a marqué les activités le département légal du GALF en 2013 avec plus de **9 mois de bataille juridique.**
- Le procès du ressortissant chinois Zhang Shuqiang : condamner en juin pour détention et vente d'espèces intégralement protégées, dont 8 crocodiles et perroquets Timneh, à **3 mois d'emprisonnement assorti de sursis, 90 000 GNF d'amende** et 4 millions à titre de dommages et intérêts pour le Ministère de l'Environnement qui ont été effectivement payé grâce au suivi effectué par GALF. C'est la 1ère fois en Guinée qu'un ressortissant étranger est condamné pour des infractions à la loi faunique.
- Le procès de Mamadou Kaba : arrêté le 28 novembre en flagrant délit de détention d'ivoire. Poursuivi pour détention, circulation et importation de trophée d'espèce animale intégralement protégée par la loi Guinéenne, le 18 décembre, le Tribunal de Dixinn a condamné Kaba à **19 jours d'emprisonnement, 90.000 GNF d'amende** et 6.500.000 GNF (930 US dollars) à titre de dommage et intérêt pour le Ministère de l'Environnement, une peine de prison très faible qui relance la question de la nécessité de réviser le code faunique Guinéen.

## 19 jours de prison, pourquoi une peine si faible ?

La loi Guinéenne portant *protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse* a été votée depuis 1997. Jusqu'à ce jour elle reste en l'état sans aucune révision. C'est cette loi qui constitue la base fondamentale de toutes les actions menées par GALF. **Sur le plan juridique, elle constitue donc l'une des difficultés majeures auxquelles le projet GALF est confronté.** Le maximum de peine prévu par le code pour la plus grave de toutes les infractions fauniques en Guinée est de 1 an d'emprisonnement seulement.

L'affaire Mamadou Kaba est une illustration parfaite du contexte légal qui empêche GAF d'obtenir des peines dissuasives plus fortes car :

- Mamadou Kaba était poursuivi pour : flagrant délit de détention, de circulation, de commercialisation et d'importation de trophées d'éléphant. Quelques dispositions du code de la faune à savoir les articles 50, 126, 129 se bornent simplement à incriminer les faits d'importation et de détention sans prévoir de peines qui les répriment.
- L'article 164 du même code est la seule disposition qui prévoit une peine – de 3 à 6 mois d'emprisonnement- applicable à ces faits incriminés. Au regard de cette même disposition, **la peine d'emprisonnement n'est pas obligatoire** car le juge pouvait infliger uniquement une amende.
- Au-delà de cette faiblesse de la loi qui a profité au délinquant, le juge lui a accordé des circonstances atténuantes en se basant sur l'article 49 du code pénal qui autorise les tribunaux correctionnels, dans ces cas, à réduire l'emprisonnement même au-dessous de 16 jours. Etant donné que l'appréciation des circonstances atténuantes dépendent de l'intime conviction du juge, il était pratiquement difficile pour nous d'agir autrement en faisant prévaloir d'autres dispositions légales contraires. **La peine de 19 jours infligée à Mamadou Kaba est donc due, à la fois, au manque de sévérité des tribunaux dans la répression des infractions fauniques et la faiblesse des textes qu'ils ont la charge d'appliquer.**

Article 164 du code de Faune et l'article 49 du Code Pénal

**Article 164 :** - Quiconque détiendra des animaux sauvages sans autorisation ;

- Quiconque fera circuler des dépouilles ou trophées d'animaux sauvages sans certificat d'origine ;
- Quiconque commercialisera ou exportera de la viande de chasse d'origine guinéenne sans autorisation,

sera puni d'un emprisonnement de 3 à 6 mois et d'une amende de 40.000 à 90.000 francs guinéens, ou de l'une de ces deux peines seulement.

**Article 49 :** - Sauf disposition contraire expresse, dans tous les cas où la peine est celle de l'emprisonnement, ou de l'amende, si les circonstances paraissent atténuantes, les Tribunaux correctionnels sont autorisés, même en cas de récidive, à réduire l'emprisonnement même au-dessous de 16 jours et l'amende même au-dessous du minimum légal de 50.000 francs guinéens.

Ils pourront aussi prononcer séparément l'une ou l'autre de ces peines et même substituer l'amende à l'emprisonnement sans que, en aucun cas, elle puisse être au-dessous des peines de simple police.

Dans les cas où l'amende est substituée à l'emprisonnement, la peine de l'amende est seule prononcée par l'article dont il est fait application.

Sur 5 trafiquants, **3 ont été condamnés à 6 mois d’emprisonnement, soit le maximum prévu par la loi pour les infractions concernées.** La contrainte est la faiblesse de la loi elle-même. **Le GALF est actuellement en train d’appuyer le Ministère de l’Environnement pour la révision du code de faune.**

Données 2012-2013

|                                 | 2012 | 2013 |
|---------------------------------|------|------|
| Nombre de trafiquants arrêtés   | 16   | 5    |
| Nombre de trafiquants condamnés | 7    | 5    |
| 3 mois de prison                | 7    | 2    |
| 6 mois de prison                |      | 3    |
| Instruction                     | 6    |      |
| Appel                           |      | 1    |
| Libération                      | 2    |      |
| Jugé non coupable               | 1    |      |

## 2.4 Média

- Environ 55 pièces médiatiques sont été diffusées dont 8 dans les radios privées et publiques, 7 dans la presse écrite en français et plus de 40 dans la presse en ligne portant sur les différentes opérations de GALF.
- Interview sur BBC Afrique sur la condamnation d’Ousmane Diallo, « le trafiquant au 500 chimpanzés ».
- 3 Intervention de l’administrateur, du juriste, du procureur Diallo et de Sow Mamadou (points focaux criminalité faunique de l’environnement et de la justice) sur 3 radios privées nationale (Radio Soleil, radio Bonheur et radio communautaire Renaissance).
- Au moins 40 articles sont diffusés dans la presse nationale et internationale sur les activités de GALF, dont :

<http://www.un-grasp.org/news/130-guinea-ape-trafficker-arrested-sent-to-prison>

<http://wwf.panda.org/?210073>

<http://renaissancesfm.com/index.php/1106-conakry-arrestation-d-un-presume-trafiquant-de-chimpanzes>

<http://focusingonwildlife.com/news/smuggler-who-illegally-traded-500-chimps-gets-one-year-in-prison/>

<http://guinee50.blogs.france24.com/article/2013/12/19/condamnation-d-un-trafiquant-d-ivoire-conakry>

<http://irokoheritage.com/2013/12/05/wildlife-crime-second-equato-guinean-trafficker-arrested-and-facing-jail/>

<http://irokoheritage.com/2013/08/26/notorious-guinea-conakry-wildlife-criminal-arrested-at-last/>

<http://www.bdpmodwoam.org/articles/2013/08/01/condamnation-historique-des-traffiquants-de-singes/#.UiBZ1MhOJYc>  
<http://ecowatch.com/2013/kingpin-behind-bars-for-poaching-chimps/>  
<http://news.softpedia.com/news/Smuggler-Guilty-of-Trafficking-500-Endangered-Chimps-Gets-One-Year-in-Prison-378880.shtml>  
<http://adiac-congo.com/content/protection-de-la-faune-sauvage-en-afrique-trois-traffiquants-condamnes-par-un-tribunal-de>  
<http://www.greatapediaries.com/diary-83-5000-wild-chimpanzees-may-have-died/>  
<http://www.janegoodall.es/news/2013/08/29/0001>  
<http://www.cbfp.org/actualites/GALF-ENEN.html>  
<http://wildlifeneeds.co.uk/tag/chimps/>

## FAUNE TRAFIC

### UN IMPORTANT TRAFICANT FAUNIQUE A ETE ARRETE PAR LA POLICE A CONAKRY !



M. Diallo et de ses complices puis émis un mandat d'arrêt à l'encontre de Diallo - a coordonné son transfert à 7 heures du matin à la prison centrale.

« A travers cette décision historique, l'Etat Guinéen a envoyé un message fort contre l'impunité. C'est un progrès significatif dans la lutte contre le crime sur la vie sauvage en Guinée » a indiqué la directrice de GALF, Charlotte Houpline. Espérons que cette décision décourage les autres trafiquants guinéens, seule la prison est dissuasive ! Ils savent à quoi s'en tenir maintenant !



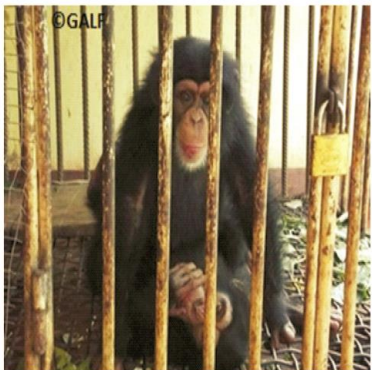
« Oui, j'ai vendu plus de : « Je ne suis pas 500 chimpanzés depuis encore 1994, » a indiqué Diallo multimillionnaire mais lors des interviews je suis millionnaire. De réalisées en caméra 1986 à 2000, au nom de

**M**ousmane Diallo, le trafiquant de grands singes en fuite, qui a admis avoir illégalement vendu plus de 500 chimpanzés depuis 1994 a été appréhendé le dimanche 25 août après une chasse à l'homme qui a duré six mois. Il avait été

prison ferme et au paiement de 50 000 000 GNF de dommages et intérêt pour le Ministère de l'Environnement : ses deux complices ont quant à eux été condamnés à six mois de prison et à payer, chacun 15 000 000 GNF. Diallo a été arrêté dans les

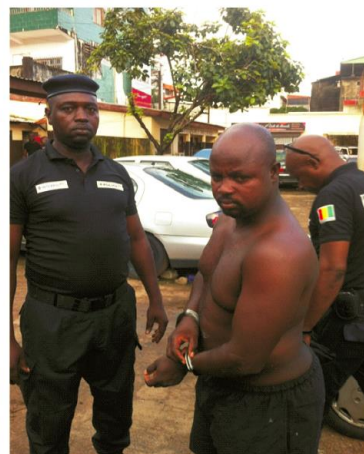
**plus d'informations**  
 De nombreuses preuves sur M. Diallo ont révélées qu'il trafiquait régulièrement des chimpanzés en grand nombre. Il a également admis avoir vendu des hyènes, panthères, lions et oiseaux, et plus de 150 oiseaux exotiques, représentant 10 espèces différentes parmi lesquelles des perroquets Gris d'Afrique, une espèce menacée, ont été confisqués sur sa propriété en janvier, puis réhabilité et relâché dans la nature avec le support de GALF.

Un récent rapport du Partenariat pour la Survie des Grands Singes (GRASP), *Singes Volés*, a calculé que pas moins de 10 chimpanzés ont pu être tués pour chaque chimpanzé vivant qui est illégalement commercialisé. Le trafic d'Ousmane Diallo pourrait ainsi être responsable de la mort de 5 000 chimpanzés sauvages, ce qui représente une part considérable de la population de chimpanzés en Guinée. Une récente mission de la CITES en Guinée a mis à jour un trafic massif et méthodique de chimpanzés, depuis la Guinée vers l'Asie, via l'utilisation de permis CITES frauduleux.



condamné à contumace à 1 an de prison ferme le 30 juillet par le TPI de Dixinn, la plus forte peine prononcée par la Justice guinéenne à l'encontre du crime faunique à ce jour. Il se trouve à la prison centrale et a dès à présent commencer à purger sa peine. Ceci confirme la gravité du trafic de grands singes à travers l'Afrique de l'Ouest. Ousmane Diallo a été condamné à un an de

premières heures de la journée de dimanche, à Conakry, lors d'une opération coordonnée par le bureau national d'INTERPOL et du projet GALF (Guinée Application de la Loi Faunique). Ceci est une grande victoire et le résultat de cette collaboration fructueuse entre ces autorités et le projet. Le Juge qui a prononcé la sentence à l'encontre de



cachée. « Parfois, je peux Dieu, je peux te dire vendre 10 ou 15 qu'à Conakry il n'y chimpanzés. Nous avons avait pas quelqu'un de des clients pour ça. Le plus riche que moi. » bateau, Las Palmas, en Espagne -- à chaque fois qu'ils viennent en Guinée pour pêcher ils achètent des chimpanzés et des perroquets. Ils achètent en grandes quantités maintenant. » Diallo a également ajouté



#### Guinea Ape Trafficker Arrested, Sent to Prison



A fugitive great ape trafficker -- who admitted he illegally sold more than 500 chimpanzees since 1994 -- was apprehended on August 25 after a six-month manhunt and will now begin serving the harshest penalty ever for wildlife crime in Guinea, confirming the severity of the illegal trade in great apes throughout West Africa.

Ousmane Diallo was sentenced to one year in prison and fined \$6,600 USD, and two accomplices were sentenced to six months imprisonment and fined \$2,000 USD apiece.

#### Dossier à suivre

Nous y reviendrons, Bureau Interpole /Projet GALF

# JUSTICE: LE VERDICT EST TOMBE AU TPI DE DIXINN

LA PLUS FORTE CONdamnATION JAMAIS INFLIGEE AUX DELINQUANTS FAUNIQUE A ETE PRONONCE !

Une dépêche du projet GALT

Au terme de 6 mois de combat judiciaire, les dealers arrêtés à Conakry le 29 janvier 2013 au cours d'une opération mixte du Bureau National d'INTERPOL en Guinée, du Ministère de l'Environnement appuyée par les projets GALT, LAGA et PALF, ont été condamnés hier aux plus lourdes peines que le pays a prononcé pour les crimes fauniques.

Monsieur Ousmane DIALLO, reconnu comme l'un des trafiquants majeur de grand singe, a été condamné à 1 an de prison ferme ainsi qu'au paiement de 50 000 000 gnf (soit environ 6666 US\$) de dommages et intérêts pour le Ministère de l'Environnement. Ses deux autres complices, notamment, M.Thierno Mamadou DIALLO et

M.Mamadou Ailimou BAH, ont été condamnés à 6 mois de prison ferme et au paiement de 15 000 000 gnf (soit environ 2000 US\$).

Pour y parvenir, le projet GALT a mené 10 mois d'investigations sur leurs activités illégales avant les arrestations. Interroger sur les faits, le principal criminel a dit « avoir vendu plus de 500 chimpanzés depuis 1994, également des hyènes, panthères, un lionceau et des milliers d'oiseaux ». Il affirme « avoir travaillé avec des dealers spécialisés dans l'exportation de chimpanzés entre la Guinée et la Chine et était connecté à de nombreux réseaux criminels sur le continent africain et dans le monde ». Il était capable d'exporter de grandes cargaisons de perroquets régulièrement, allant

jusqu'à vendre illégalement des espèces provenant de lointains pays, comme des autruches, des gris du Gabon, des aras du Brésil, des cacatoès d'Australie ou des oiseaux indiens.

Lors de l'opération, plus de 150 oiseaux d'une dizaine d'espèces ont été confisqués chez lui et ses complices. Tous ont été réhabilités et relâchés dans la nature et dimanche, le dernier groupe de perroquets a aussi été relâché, ainsi les oiseaux retrouvent leur liberté et les dealers vont en prison !

Ce commerce de faune, organisé par de puissants réseaux, est associé à un taux de criminalité important. Selon Charlotte Houpline, coordinatrice du GALT, « briser ces réseaux va nécessiter un réel engagement des autorités guinéennes car de grands criminels profitent du manque de

volonté politique et de la légèreté des peines encourues ». Elle ajoute en disant que : « Cette fois-ci, le résultat est excellent car 1 an de prison ferme est la plus forte peine prévue par la loi en Guinée pour ce type de délit, c'est donc une décision historique et pour la 1<sup>ère</sup> fois dans l'histoire la Justice guinéenne envoie un signal fort contre l'impunité. C'est donc un véritable progrès pour le crime faunique en Guinée ».

Il faut saluer l'engagement exceptionnel du Ministère de l'Environnement qui a accordé un soutien fort dans cette affaire et qui montre une nouvelle fois que le changement est possible en Guinée.

A souligner que la Guinée a été identifiée comme étant une plaque tournante du trafic de faune à l'échelle

internationale. Des espèces et leurs trophées en sont régulièrement exportés de manière illicite. Rappelons que le 2 mars 2013 à Bangkok, les Etats Parties à la convention de CITES ont décidées unanimement de suspendre le commerce des espèces CITES avec la Guinée. La sanction a été infligée au pays car la Guinée a délivré de très nombreux permis CITES frauduleux pour exporter ses animaux, facilitant ainsi le commerce illégal d'au moins 130 chimpanzés et 10 gorilles exportés vers la Chine entre 2007 et 2010.

Les activités illégales de ce genre de trafiquants majeurs ont largement participées à discréditer la Guinée mais avec de telles peines dissuasives, l'espoir renaît. BARRY, projet GALT Guinée

## Wildlife crime. Second Guinea Conakry trafficker arrested and facing jail.

Posted On 05 Dec 2013 By : admin Comment: 0 Tag: Wildlife crime, Second Equato-Guinean trafficker arrested and facing jail.

A second high profile Guinean Conakry trafficker has been arrested following an operation carried out by INTERPOL, Guinean environment officials and GALT, a Guinea Conakry NGO fighting to protect endangered animals and led by French environmentalist Charlotte Houpline.

Mamadou Kaba was arrested last Thursday November 28 2013 in the Nongo municipality and he is presently in preventive detention after he appeared at the Dixinn court a day after his arrest. He was arrested with 43 different objects, most of them ornamental chains and bracelets produced from elephant ivory.



L'ACTUALITÉ  
INTERNATIONALE  
24H/24

✓ Annonce ignorée. **Annuler**

Nous ferons de notre mieux pour vous montrer des annonces plus pertinentes à l'avenir. Aidez-nous à vous proposer de meilleures annonces en mettant à jour les [paramètres des annonces](#).



## Les blogs de FRANCE 24



Fodé Sanikayi Kouyaté  
En Guinée, les politiques ont accompli une partie de leur mission. Ils ont tout dit. Cependant, beaucoup reste à faire et tout n'est pas que politique.



## Un œil sur la Guinée Elle change ou pas ?

jeu, 12/19/2013 - 13:12

### Condamnation très décevante d'un trafiquant d'ivoire à Conakry



Guinée.

Mamadou Kaba, un trafiquant d'ivoire dont la profession connue est la vente d'objets d'art sculptés en bois, a été arrêté le 28 novembre dernier par Interpol avec l'appui du projet GALT (Guinée - Application de la Loi Faunique) et le Ministère de l'Environnement. Cette interpellation a lieu à Nongo dans la commune de Ratoma. Ce délinquant faunique était en possession de 43 pièces de bijoux en

Le tribunal de première instance de Dixinn vient de condamner un trafiquant d'ivoire à 19 jours d'emprisonnement. Une peine très faible qui relance la question de la nécessité de réviser le code faunique



### Derniers commentaires

“ Tout reste à faire pour ”

**kindyembering (non vérifié) - 19/08/2011 - 02:21**

Billet: Mes impressions sur le web guinéen après la conférence sur « la presse guinéenne en ligne, force de changement et vecteur de haine »

“ Pour un scoop concernant ”

**ANCFCC (non vérifié) - 16/05/2011 - 20:48**

Billet: Mes impressions sur le web guinéen après la conférence sur « la presse guinéenne en ligne, force de changement et vecteur de haine »

“ What a joy to find someone ”



## Kingpin behind bars for trafficking chimps

Like 0 Tweet 0 Email 0 ShareThis New

Posted on 26 August 2013

A man who has admitted trafficking over 500 endangered chimpanzees out of the West African country Republic of Guinea has been captured and sentenced to the maximum possible jail term and a fine, according to a law enforcement group involved with the case. The project GALT project, run by non-governmental organization WARA, says the kingpin and his two accomplices, who also received prison sentences, have been implicated in the trafficking of chimps, lions, leopards, hyenas and tropical birds over the past decade.



## 2.5 Formations

Afin de lutter contre les réseaux criminels qui organisent le trafic de faune en Guinée et accroître la capacité nationale à appliquer la loi sur la faune, les efforts des différentes structures étatiques (Eaux et Forêts, Douanes, Forces de l'ordre, agents de sécurité de l'aéroport) et non étatiques (ONG, CITES) sont indispensables.

C'est dans ce contexte que GALF en collaboration avec USFS (PGEG), ELI (Environmental Institute of Law-Washington) le Ministère de la Justice, le Ministère de la Sécurité et de l'Environnement ont formé et sensibilisé des policiers, juges de paix, procureurs de la République et substituts, agents des Eaux et Forêts provenant de Conakry et de 33 préfectures de l'intérieur du pays.

En 2013, 70 hauts magistrats, 30 policiers et 30 journalistes ont été formés par GALF en 3 séances de formation. Ajouté au chiffre de 2012, le nombre total de magistrats formés par GALF s'élève à 110 (40 en 2012) à travers l'ensemble du pays.

### Formations 2013-2012

| Structure formée                   | Formateur                                                        | Lieu                | Thèmes                                                                                 | Nombre d'agents | Date                                                 |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------|
| Police                             | GALF<br>BCN d'Interpol<br>PGEG                                   | Conakry             | Criminalité faunique, Procédure pénale, corruption, investigation, Loi faunique, CITES | 30              | Juillet 2013 (3 jours)                               |
| Hauts-magistrats de 33 préfectures | GALF<br>PGEG<br>ELI<br>(American Environmental Institute of Law) | Kindia<br><br>Mamou | Procédure pénale, Loi faunique, criminalité sur la faune, CITES                        | 110             | Avril 2013 (4 jours)<br><br>Septembre 2012 (5 jours) |
| Journalistes                       | GALF<br>PGEG                                                     | Conakry             | Criminalité sur la faune, CITES                                                        | 30              | Juillet 2013 (3 jours)                               |
| <b>TOTAL</b>                       |                                                                  |                     |                                                                                        | <b>170</b>      |                                                      |



### 3 Politique et relations extérieures

1. Les autorités du Ministère des Eaux et Forêts (Ministre, directeurs généraux, organe CITES conseillers) sur les différents aspects du projet ; rencontre avec la CITES pour la mise en place d'un plan d'action suite à la suspension de l'état guinéen.

2. Nomination du point focal national chargé de la criminalité faunique au sein du Ministère de l'Environnement, Mamadou Bhoie Sow, présent sur chaque opération depuis le lancement du GALF.

3. Les autorités judiciaires (Ministre, Secrétaire Général, Chef de Cabinet, Procureurs de la République et substituts des Tribunaux de Kaloum et Dixinn) afin d'appuyer le suivi des cas relatifs à la faune en justice ;

4. Le BCN d'Interpol, rencontres sur une base quotidienne pour l'organisation des opérations, les procédures, la transmission des éco-messages ;

5. Les autorités de la Douane pour renforcer leurs capacités dans le contrôle des produits fauniques à l'aéroport, documentation, mise en place d'une équipe de contrôle mixte Douane-Interpol-GALF pour le contrôle des bagages passagers (scanner et embarcation au fret) ;

6. Réunion en mars avec la douane, Interpol, la justice, la CITES et GALF pour orienter les actions de la cellule de ciblage de l'aéroport pour améliorer le contrôle des exportations de produits fauniques ;

7. Les Ambassades de l'Union Européenne et des Etats-Unis afin d'assurer leur participation et de garantir leur appui ;

8. La délégation du bureau régional Afrique de l'Ouest de USAID et USAID Guinée sur le fonctionnement du GALF, la révision de la loi faunique, les actions à entreprendre vis-à-vis de la CITES.

9. Dirck Byler, Officier de Program de USFWS, rencontré en novembre le coordinateur et l'équipe du GALF, a assistée en partie à la procédure initiée contre un trafiquant d'ivoire (PV et déferrement) et effectuer des rencontres avec quelques autorités qui collaborent avec GALF (e chef d'INTERPOL, les points focaux nationaux de la Justice et de l'Environnement chargé de la lutte contre la criminalité faunique).



## 4 Finances

**Tableau général financement 2013**

| Somme de Spent       | Étiquettes de colonnes |          |         |                |          |            |          |          |           |           |               |
|----------------------|------------------------|----------|---------|----------------|----------|------------|----------|----------|-----------|-----------|---------------|
| Étiquettes de lignes | Bonus                  | Building | Feeding | Food allowance | Internet | Jail visit | Office   | Salaire  | Telephone | Transport | Total général |
| EAL                  | 3773000                |          |         | 455000         | 1450000  |            | 4891500  | 15020000 | 1230000   | 2828000   | 29647500      |
| Animal Care          |                        |          |         |                |          |            |          | 100000   |           |           | 100000        |
| Investigation        |                        |          |         |                |          |            | 300000   | 4600000  | 285000    | 682000    | 5867000       |
| Legal                |                        |          |         | 20000          |          |            | 610000   | 5400000  | 215000    | 734000    | 6979000       |
| Management           |                        |          |         | 50000          | 1440000  |            | 3846000  | 4920000  | 490000    | 564000    | 11310000      |
| Media                | 423000                 |          |         |                |          |            |          |          |           |           | 423000        |
| Operation            | 3350000                |          |         | 385000         | 10000    |            | 135500   |          | 240000    | 848000    | 4968500       |
| LAGA                 | 10900000               | 3380000  |         | 2289000        | 1819000  | 126000     | 13625500 | 10670000 | 2925000   | 18807000  | 64541500      |
| Animal Care          |                        | 3380000  |         |                |          |            |          | 520000   |           |           | 3900000       |
| Investigation        | 800000                 |          |         |                |          |            | 110000   | 1600000  | 370000    | 1704000   | 4584000       |
| Legal                | 1500000                |          |         |                | 7000     | 96000      | 326500   | 3200000  | 520000    | 778000    | 6427500       |
| Management           | 1100000                |          |         | 2175000        | 1812000  | 30000      | 11538000 | 3600000  | 1595000   | 9813000   | 31663000      |
| Operation            | 7500000                |          |         | 114000         |          |            | 1651000  | 1750000  | 440000    | 6512000   | 17967000      |
| LAGA 2               |                        |          |         |                |          |            | 21085000 |          |           |           | 21085000      |
| Legal                |                        |          |         |                |          |            | 7875000  |          |           |           | 7875000       |
| Management           |                        |          |         |                |          |            | 13210000 |          |           |           | 13210000      |
| WPT                  | 4974000                | 3657000  |         | 1620000        |          |            | 180000   | 3390000  | 40000     | 4415000   | 18276000      |
| Animal Care          |                        | 4974000  | 3657000 | 1520000        |          |            |          | 3390000  | 40000     | 4415000   | 17996000      |
| Management           |                        |          |         | 100000         |          |            | 180000   |          |           |           | 280000        |
| WWF-AFGAP            | 687000                 |          | 10000   |                | 2734000  | 335000     | 16539000 | 13430000 | 2488000   | 4656500   | 40879500      |
| Animal Care          |                        |          | 10000   |                |          |            |          | 1000000  |           |           | 1010000       |
| Investigation        |                        |          |         |                |          |            | 70000    | 5130000  | 893000    | 1582000   | 7675000       |
| Legal                |                        |          |         |                |          | 335000     | 9958000  | 3040000  | 420000    | 1306000   | 15059000      |
| Management           |                        |          |         |                | 2734000  |            | 6511000  | 4260000  | 1175000   | 1768500   | 16448500      |
| Media                | 687000                 |          |         |                |          |            |          |          |           |           | 687000        |
| WWF-INTERNATIONAL    | 17142000               |          |         | 915000         | 1820000  |            | 31062250 | 36915000 | 4199500   | 12470000  | 104523750     |
| Investigation        |                        |          |         | 735000         |          |            | 434500   | 11145000 | 1659500   | 2441000   | 16415000      |
| Legal                | 1000000                |          |         |                |          |            | 9111000  | 9750000  | 415000    | 901000    | 21177000      |
| Management           | 2675000                |          |         | 105000         | 1820000  |            | 20481750 | 16020000 | 2065000   | 8970500   | 52137250      |
| Media                | 770000                 |          |         |                |          |            |          |          |           |           | 770000        |
| Operation            | 12697000               |          |         | 75000          |          |            | 1035000  |          | 60000     | 157500    | 14024500      |
| Total général        | 32502000               | 8354000  | 3667000 | 5279000        | 7823000  | 461000     | 87383250 | 79425000 | 10882500  | 43176500  | 278953250     |

**Financement WWF-International**

| Somme de Spent                    | Étiquettes de colonnes |                |                |                 |                 |                |                 |                  |
|-----------------------------------|------------------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|------------------|
| Étiquettes de lignes              | Bonus                  | Food allowance | Internet       | Office          | Salaire         | Telephone      | Transport       | Total général    |
| <b>WWF</b>                        | <b>17142000</b>        | <b>915000</b>  | <b>1820000</b> | <b>31062250</b> | <b>36915000</b> | <b>4199500</b> | <b>12470000</b> | <b>104523750</b> |
| Investigation                     |                        | 735000         |                | 434500          | 11145000        | 1659500        | 2441000         | 16415000         |
| Legal                             | 1000000                |                |                | 9111000         | 9750000         | 415000         | 901000          | 21177000         |
| Management                        | 2675000                | 105000         | 1820000        | 20481750        | 16020000        | 2065000        | 8970500         | 52137250         |
| Media                             | 770000                 |                |                |                 |                 |                |                 | 770000           |
| Operation                         | 12697000               | 75000          |                | 1035000         |                 | 60000          | 157500          | 14024500         |
| <b>Total général</b>              | <b>17142000</b>        | <b>915000</b>  | <b>1820000</b> | <b>31062250</b> | <b>36915000</b> | <b>4199500</b> | <b>12470000</b> | <b>104523750</b> |
| <b>Total en Euro</b>              | <b>1936,95</b>         | <b>103,39</b>  | <b>205,65</b>  | <b>3509,86</b>  | <b>4171,19</b>  | <b>474,52</b>  | <b>1409,04</b>  | <b>11810,59</b>  |
| <b>Total en CHF</b>               | <b>2421,19</b>         | <b>129,24</b>  | <b>257,06</b>  | <b>4387,32</b>  | <b>5213,98</b>  | <b>593,15</b>  | <b>1761,30</b>  | <b>14763,24</b>  |
| Perte taux de change = 236,76 CHF |                        |                |                |                 |                 |                |                 |                  |
| Taux CHF = 7080 GNF               |                        |                |                |                 |                 |                |                 |                  |

## Financement WWF-Africa Great Ape Program

| Somme de Spent                     | Étiquettes de colonnes |              |                |               |                 |                 |                |                |                 |  |
|------------------------------------|------------------------|--------------|----------------|---------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------|--|
| Étiquettes de lignes               | Bonus                  | feeding      | Internet       | Jail visit    | Office          | Salaire         | Telephone      | Transport      | Total général   |  |
| WWF-AFGAP                          | 687000                 | 10000        | 2734000        | 335000        | 16539000        | 13430000        | 2488000        | 4656500        | 40879500        |  |
| Animal Care                        |                        | 10000        |                |               |                 | 1000000         |                |                | 1010000         |  |
| Investigation                      |                        |              |                |               | 70000           | 5130000         | 893000         | 1582000        | 7675000         |  |
| Legal                              |                        |              |                | 335000        | 9958000         | 3040000         | 420000         | 1306000        | 15059000        |  |
| Management                         |                        |              | 2734000        |               | 6511000         | 4260000         | 1175000        | 1768500        | 16448500        |  |
| Media                              | 687000                 |              |                |               |                 |                 |                |                | 687000          |  |
| <b>Total général</b>               | <b>687000</b>          | <b>10000</b> | <b>2734000</b> | <b>335000</b> | <b>16539000</b> | <b>13430000</b> | <b>2488000</b> | <b>4656500</b> | <b>40879500</b> |  |
| Total USD                          | 98,14                  | 1,43         | 390,57         | 47,86         | 2362,71         | 1918,57         | 355,43         | 665,21         | 5839,93         |  |
| Perte change-frais banque = 160,07 |                        |              |                |               |                 |                 |                |                |                 |  |

## Financement Word Parrots Trust

| Somme de Spent       | Étiquettes de colonnes |                |                |               |                |              |                  |                 |  |  |
|----------------------|------------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|--------------|------------------|-----------------|--|--|
| Étiquettes de lignes | Building               | Feeding        | Food allowance | Office        | Salaire        | Telephone    | Transport (vide) | Total général   |  |  |
| WPT                  | 4974000                | 3657000        | 1620000        | 180000        | 3390000        | 40000        | 4415000          | 18276000        |  |  |
| Animal Care          | 4974000                | 3657000        | 1520000        |               | 3390000        | 40000        | 4415000          | 17996000        |  |  |
| Management           |                        |                | 100000         | 180000        |                |              |                  | 280000          |  |  |
| (vide)               |                        |                |                |               |                |              |                  |                 |  |  |
| (vide)               |                        |                |                |               |                |              |                  |                 |  |  |
| <b>Total général</b> | <b>4974000</b>         | <b>3657000</b> | <b>1620000</b> | <b>180000</b> | <b>3390000</b> | <b>40000</b> | <b>4415000</b>   | <b>18276000</b> |  |  |
| Total USD            | 724,02                 | 532,31         | 235,81         | 26,20         | 493,45         | 5,82         | 642,65           | 2660,26         |  |  |
| Perte taux de change | 144,74                 |                |                |               |                |              |                  |                 |  |  |
| Taux 1 USD = 6870    |                        |                |                |               |                |              |                  |                 |  |  |

## Financement Elephant Action League

| Somme de Spent       | Étiquettes de colonnes |                |                |                |                 |                |                |              |                 |  |
|----------------------|------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|--------------|-----------------|--|
| Étiquettes de lignes | Bonus                  | Food allowance | Internet       | Office         | Salaire         | Telephone      | Transport      | Transport    | Total général   |  |
| EAL                  | 3773000                | 455000         | 1450000        | 4891500        | 15020000        | 1230000        | 2788000        | 40000        | 29647500        |  |
| Animal Care          |                        |                |                |                | 100000          |                |                |              | 100000          |  |
| Investigation        |                        |                |                | 300000         | 4600000         | 285000         | 642000         | 40000        | 5867000         |  |
| Legal                |                        | 20000          |                | 610000         | 5400000         | 215000         | 734000         |              | 6979000         |  |
| Management           |                        | 50000          | 1440000        | 3846000        | 4920000         | 490000         | 564000         |              | 11310000        |  |
| Media                | 423000                 |                |                |                |                 |                |                |              | 423000          |  |
| Operation            | 3350000                | 385000         | 10000          | 135500         |                 | 240000         | 848000         |              | 4968500         |  |
| <b>Total général</b> | <b>3773000</b>         | <b>455000</b>  | <b>1450000</b> | <b>4891500</b> | <b>15020000</b> | <b>1230000</b> | <b>2788000</b> | <b>40000</b> | <b>29647500</b> |  |

## Récapitulatif

| Donors     | Received since January 2013                | Used (GNF)  | Remainder  | Status   | % used |
|------------|--------------------------------------------|-------------|------------|----------|--------|
| WWF-INT    | 15 000 CHF<br>Received in Euro 11 810.59 € | 104 523 750 | 0          | Finished | 100    |
| WWF- afGAP | 6000 USD                                   | 40 879 500  | 0          | Finished | 100    |
| EAL        | 4666,95 USD                                | 29 647 500  | 3 021 500  | Current  | 89.8   |
| WPT        | 2660.26 USD                                | 18 276 000  | 0          | Finished | 100    |
| LAGA       | 9394,69 USD                                | 64 541 500  | 0          | Finished | 100    |
| LAGA 2     | 5335 USD                                   | 37 345 000  | 16 260 000 | Current  | 56.5   |

## 5 Réhabilitation et relâché des animaux confisqués

En 2013, environ **202 animaux** (oiseaux, crocodile, tortues) illégalement détenus par des délinquants fauniques ont été confisqués lors des opérations, 94% d'entre eux ont été réhabilités et relâchés dans la nature avec succès. Le but visé par WARA est toujours de relâcher les animaux confisqués dans la nature, et l'ong travaille dans ce sens avec les autorités pour chaque animal saisi.

Par faute de moyen et de structures appropriées – il n'existe aucun zoo, rescue center ou sanctuaire à Conakry ni ailleurs dans le pays (hormis le CCC qui recueille des chimpanzés)- les animaux confisqués sont confiés à WARA par le Gouvernement. L'ONG s'est occupée de trouver un endroit pour les garder (chez un particulier ou parfois dans ses bureaux) et a fourni nourriture, soins vétérinaires, personnel, financement et logistique pour assurer leur survie, leur réhabilitation et pour enfin les transférer sur les sites de relâché souvent éloignés à l'intérieur du pays. WARA a également construit des infrastructures (volières et enclos) nécessaire à la réhabilitation des oiseaux dans 2 aires protégées – les Iles de Loos à Conakry avec le soutien de WPT et les Iles Capatchez à Kamsar sur ses fonds propres.

Toutefois cette situation n'est pas viable à long terme, l'ong ne peut continuer indéfiniment à assurer seule cette responsabilité et il est indispensable d'envisager la construction d'un rescue center à Conakry qui puisse accueillir tous les animaux confisqués en attente de leur relâcher dans la nature.

### ▪ Les oiseaux

Environ 185 oiseaux ont été confisqués en 2013, plusieurs étapes ont eu lieu de la confiscation à la réintroduction :

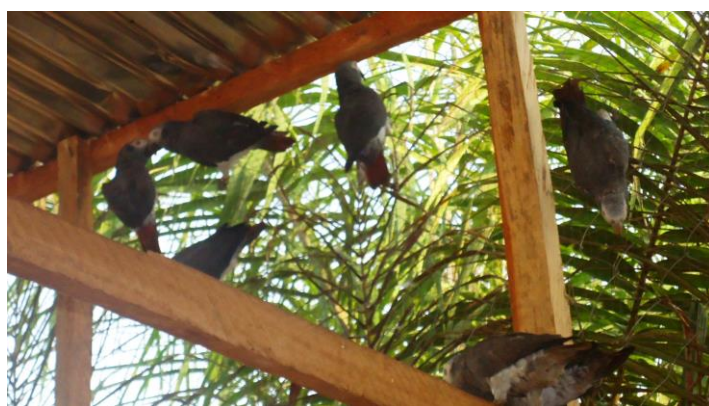
- **Premiers soins** des oiseaux, WARA a reçu l'appui de Word Parrots Trust qui a déployé un spécialiste et vétérinaire sur le terrain pour effectuer les soins, former le personnel et aider à identifier des sites de relâcher adaptés.
- **Relâché** : relâché immédiat de certains individus qui ne nécessitait pas de réhabilitation.
- **Réhabilitation** : Mise en place d'un **programme de réintroduction** du Perroquets gris Timneh. A cet effet une volière de 10m de long sur 8m de large a été construite sur l'île de Tamara (AMP Iles de Loos-Conakry) et 2 soigneurs ont été formés (suivi, soins vétérinaires, nourrissage) grâce au support technique et financier de World Parrot Trust (WPT). Ces infrastructures sont destinées à la réintroduction des Timneh et certaines autres espèces de perroquets confisqués dans le cadre des opérations actuelles et futures du GALF.

- Les Perroquets Timneh, les perroquets à collier et les Youyous du Sénégal ont été maintenu en volière durant 3 à 4 mois jusqu'à réhabilitation complète (réadaptation au vol, soins vétérinaires, nourrissage).
- **Réintroduction** : le relâché s'est effectué en 2 fois (juin et juillet) avec succès sur Tamara.
- **Suivi** : le suivi des oiseaux relâchés a été effectué quotidiennement durant 3 mois sur l'île de Tamara par un soigneur formé à cet effet avec l'appui de WPT.
- **Reproduction** : en novembre 2013, il semble que les perroquets Timneh se soient reproduits selon l'information du soigneur mais cette information reste à confirmer.
- De nombreux efforts ont été réalisés par le GALF auprès des autorités maliennes et guinéennes pour transférer les 2 autruches dans un centre de conservation de l'espèce au Mali mais malheureusement les deux individus sont morts avant le transfert.

### Animaux confisqués lors des opérations 2013-2013

| Espèces confisquées         | Nom latin                            | 2012 | 2013       | Statuts                               | Site de réintroduction                                 |
|-----------------------------|--------------------------------------|------|------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Chimpanzés                  | <i>Pan troglodytes verus</i>         | 4    |            | Confier au CCC pour la réhabilitation | (Non relâché)<br>Parc National du Haut Niger - Faranah |
| Crocodiles                  | <i>Crocodylus niloticus</i>          |      | 10         | 8 Relâchés, 2 morts                   | Parc National du Badiar - Koundara                     |
| Tortue terrestre            | <i>sp</i>                            |      | 3          | Relâchés                              | Parc National du Badiar - Koundara                     |
| Tortue marine               | <i>Chelonia mydas</i>                |      | 1          | Relâché                               | En mer – large de Conakry                              |
| Autruche                    | <i>Struthio camelus camelus</i>      |      | 2          | Morts                                 |                                                        |
| Grues couronnées            | <i>Balearica pavonina</i>            |      | 2          | Réhabilités, Relâchés                 | Aire Marine Protégée des Iles Capatchez- Kamsar        |
| Outarde                     | <i>Denham neotis denhami</i>         |      | 1          | Réhabilités, Relâché                  |                                                        |
| Perroquets gris Gabon       | <i>Psittacus erithacus erithacus</i> |      | 2          | Echappés                              |                                                        |
| Perroquets gris Timneh      | <i>Psittacus erithacus Timneh</i>    |      | 13         | Réhabilités, Relâchés                 | Aire Marine Protégée des Iles de Loos- Conakry         |
| Perroquets à collier        | <i>Psittacula krameri</i>            |      | 24         | Réhabilités, Relâchés                 | Aire Marine Protégée des Iles de Loos- Conakry         |
| Youyou du Sénégal           | <i>Poicephalus senegalus</i>         |      | 31         | Réhabilités, Relâchés                 | Aire Marine Protégée des Iles de Loos- Conakry         |
| Perroquets à calotte rouge  | <i>Poicephalus gularis</i>           |      | 2          | Réhabilités, Relâchés                 | Conakry                                                |
| Inséparables à têtes rouges | <i>Agapornis pullarius</i>           |      | 8          | 7 Relâchés, 1 mort                    | Aire Marine Protégée des Iles de Loos- Conakry         |
| Touraco                     | <i>Tauraco persa</i>                 |      | 7          | Morts                                 |                                                        |
| Oiseaux gendarmes           | <i>Ploceus cucullatus</i>            |      | 11         | Relâchés                              | Conakry                                                |
| Milans                      | <i>sp</i>                            |      | 2          | Relâchés                              | Parc National du Badiar - Koundara                     |
| Tourterelles                | <i>sp</i>                            |      | 13         | Relâchés                              | Conakry                                                |
| Pigeon                      | <i>Columba sp</i>                    |      | 70         | Relâchés                              | Conakry                                                |
| <b>TOTAL</b>                |                                      |      | <b>202</b> | <b>190 relâchés et 12 morts</b>       |                                                        |

## Animaux confisqués lors des opérations



## 6 Conclusion

Des changements positifs ont eu lieu en 2013. Le projet a montré son efficacité en facilitant l'arrestation de trafiquants majeurs et en obtenant les plus fortes condamnations jamais prononcées en Guinée. De même, pour la première fois en Guinée un ressortissant étranger, chinois, a été condamné pour une infraction à la loi sur la faune.

La collaboration avec les autorités locales demeurent positives, notamment avec les forces de l'ordre (Interpol) et avec les points focaux elle reste efficace et prolifique. Par ailleurs, le Ministre de l'Environnement et le Ministre de la Justice accorde un soutien politique fort au projet mais le manque d'intérêt vis-à-vis et de volonté à appliquer la loi par les magistrats et la faiblesse des sanctions encourues reste un défi en Guinée.

Les opérations ont été freinées par le rapatriement sanitaire de la coordinatrice et l'instabilité politique.

4 opérations ont été organisées et 5 trafiquants arrêtés. 3 trafiquants ont été condamnés au maximum prévu par la loi pour les infractions concernées, soit 6 mois d'emprisonnement. Le GALF a réalisé un travail intense de 18 mois d'investigation et de bataille juridique pour faire arrêter et condamner Ousmane Diallo, et pour la 1<sup>ère</sup> fois, la justice guinéenne a infligé une peine considérable – au regard de la loi faunique – de 6 mois d'emprisonnement et 17 300 dollars de dommages et intérêts.

Le trafic d'influence et la corruption demeurent les plus grands obstacles à l'application de la loi et à la lutte contre l'impunité.